



Délibération N° 10
Du Bureau Syndical du 12 juin 2023

Lundi 12 juin 2023, à 15h00, le Bureau Syndical, s'est réuni à PRIVAS, sous la présidence de M. Patrick COUDENE.

NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
SABATIER R. (VP)	X			COULMONT H.	X		
BULINGE JP. (VP)	X			ROUYEYROL B.	X		
LEYNAUD J. (VP)	X			HERNANDEZ C.	X		
VALLA M. (VP)		x		REVEL F.	X		
SCHERER A. (VP)	X			PEYRACHE A.		x	
CHAZE M. (VP)		x					
BOUSCHON M. (VP)		x					

OBJET : AVENANT MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE & ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA CREATION D'UNE CENTRALE DE PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA SALLE POLYVALENTE DE LA COMMUNE DE MEYSSE

Le Président rappelle que la commune de MEYSSE a confié au Syndicat Départemental d'Energie de l'Ardèche (SDE07) une mission de mandat d'ouvrage pour la construction d'une centrale de production photovoltaïque sur la salle polyvalente.

Ce marché de travaux comprend la réalisation d'une centrale de production photovoltaïque raccordée au réseau d'une puissance de 95,58 KWc sur les toitures de la salle polyvalente de la commune de MEYSSE ;

Une convention a été signée entre la commune et le SDE07 en date du 24 juin 2022 pour un montant d'opération, mandat SDE07 compris, pour un montant de 123 399 euros HT.

Dans le cadre de sa mission de mandataire, le SDE 07 a fait réaliser par un bureau d'études structures une étude de solidité des charpentes. L'entreprise AS Structure a ainsi rendu son rapport indiquant que la charpente de la salle polyvalente ne pouvait pas recevoir de surcharges. Le bureau structure a indiqué qu'il était nécessaire d'enlever les tuiles et de poser au préalable un bac acier plus léger.

Au vue des travaux supplémentaires de rénovation de toiture, l'enveloppe financière du projet doit être revue à la hausse passant de 123 399 € H.T à 176 783 € H.T.

Le Président indique que conformément à la convention de mandat, le SDE07 a lancé une consultation visant à choisir les entreprises qui réaliseront ce chantier.

L'Avis d'Appel Public à la concurrence concernant ce marché a été publié sur la plateforme de dématérialisation <https://www.achatpublic.com> en date du 8 mars 2023 et sur un journal d'annonces légale (Dauphiné Libéré) en date du 15 mars 2023.

Les offres étaient à rendre pour le 28 avril 2023 à 12h.

Le Président informe le bureau syndical que 2 plis ont été transmis avant la date limite de réception.

La séance d'ouverture des plis a eu lieu au siège du SDE07 en date du 2 mai 2023.

Le Président informe le bureau syndical qu'une analyse des offres, a été réalisée par les services du SDE07 le 26 mai 2023 et présente ainsi le classement final.

AR Prefecture

007-250700358-20230612-2023141-DE
Reçu le 19/06/2023

Candidats		SAS ID SOLAIRE
ADRESSE CANDIDAT		85 chemin du Pont de Prades 07380 PRADES
	<i>Barème de points</i>	
Note Prix	40,00	40,00
Prix en €.HT		167 857,00 €
Note Qualité technique	50,00	50,00
Pénalités	-10,00	0,00
Note Délais	10,00	8,00
Note finale des offres		98,00
Classement		1

Le classement final est le suivant :

1. ID SOLAIRE OFFRE DE BASE, Note finale attribuée 98 points
2. ECO SYST, Offre non notée au vue de la non prise en considération du rectificatif du marché du 4 avril 2023.

Le Président propose ainsi de retenir, l'offre du candidat ID SOLAIRE ayant obtenu la note de 98/100 pour un montant de 167 857 euros HT.

Le Président indique que la commune de MEYSSE a validé l'avenant 1 lors de son conseil municipal du 16 mai 2023 et a donné son accord de principe pour retenir l'entreprise ID SOLAIRE.

Après en avoir délibéré, Le bureau syndical :

- ✓ AUTORISE le Président à signer l'avenant 1 avec la commune de Meysse qui fixe le montant de l'opération à 176 783 € H.T,
- ✓ DECIDE de retenir, l'entreprise ID SOLAIRE pour un montant de 167 857 euros HT;
- ✓ AUTORISE le Président du SDE07 à signer le marché correspondant avec le candidat retenu.

Ainsi fait et délibéré,

Le Président,
Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le 19 JUIN 2023 et de sa publication ou notification le 19 JUIN 2023